

Mémoire de l'A.Q.D.R. Centre du Québec

{
Thème : L'EUTHANASIE
(Condensé)
}

L'A.Q.D.R. Centre-du-Québec se prononce de façon concertée relativement au projet de loi sur l'euthanasie ainsi que le suicide assisté pour toute personne de 18 ans et plus, éprouvant une souffrance mentale ou physique qu'elle juge insupportable.

Les débats sont ouverts au sein du Québec et du Canada. Les pensées sont diverses et ne font pas l'unanimité. Il suscite plusieurs interrogations. Toutefois, nous sommes tous concernés par la signification que l'on donne à la dignité de la personne.

Malgré la loi, les balises, les cadres législatifs, les règlements, il y a eu des dérapages qui se sont produits dans certains pays dont les Pays-Bas. Est-ce la fin la plus humaniste?

Après s'être consulté, après s'être documenté et participé à des conférences dont celle de M^{gr} Bertrand Blanchet, biologiste et auteur du volume « La bioéthique, repères d'humanité », le groupement n'envisage pas d'appuyer ce projet de loi.

D'ailleurs, le collège des médecins, après avoir voulu et tolérer ce projet, en certaines circonstances, a fait marche arrière. Des médecins ont présenté un mémoire pour refuser l'euthanasie. Les débats s'orientent sur les sens appropriés en fin de vie.

En effet, en tant qu'individu, nous pouvons refuser l'acharnement thérapeutique; cependant, nous devons avoir droit de vivre jusqu'au bout de la vie avec des soins, des services et de l'accompagnement. Présentement, ces services ne sont pas développés; parfois même non offerts.

Est-ce que notre société, axée sur les profits, et qui connaît une économie déficiente, viendrait couper dans ces services de fin de vie? Les aînés, les personnes handicapées, les malades, chacun seront étiquetés non productives et deviendraient une charge pour la société qui est pour eux une souffrance morale, ajoutés à leurs douleurs physiques.

Présentement, l'on sait que pour les gens en fin de vie, il y a la sédation; on a recours à des doses d'opiacés qui font mourir la souffrance et peuvent abrégé la vie.

L'augmentation des doses peut causer la mort mais l'intention est de soulager la douleur et non de donner la mort. Pour soulager la douleur et la souffrance morale, nous demandons donc que notre société québécoise, canadienne cherche à offrir à toute personne en perte d'autonomie tous les services de santé, maintien à domicile, soins palliatifs et accompagnements et soutien aux proches aidants.

Interrogeons-nous sur le sens de la vie? Peut-on avoir à tout âge droit de vivre en toute dignité avant tout, et ce, au quotidien, c'est ce que l'on entend par condition de vie pour une qualité de vivre.

On ne peut accepter ce projet de loi, car ce n'est pas tous les individus qui font un choix éclairé; parfois il y a ambiguïté, confusion devant la maladie d'un proche, certains préfèrent la mort que voir une détérioration qui accompagne un être souffrant.

La loi qui permet « l'euthanasie assistée et suicide », ouvre la porte à la banalité de la mort, à des dérapages possibles et même à la perte du sens de la vie, de la responsabilité morale.

« Ce n'est pas la vie à tout prix, mais la vie n'a pas de prix »